

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 037-24 C

Objet : RS - Adoption du bilan à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PAQA)

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Marine Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laila Karoui - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 037-24 C

objet **RS - Adoption du bilan à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PAQA)**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Grand Chambéry a adopté en décembre 2019 son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), feuille de route locale pour le respect des accords de Paris et de la stratégie nationale bas-carbone. La réglementation prévoit qu'après 3 ans d'application, le PCAET fasse l'objet d'un bilan à mi-parcours.

Par délibération n° 009-22 C du 3 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé la version « arrêt » du projet de Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PAQA) pour compléter le volet air du PCAET de Grand Chambéry. Suite à l'avis formulé par l'autorité environnementale, le PAQA a été utilisé à l'occasion du bilan de mi-parcours du PCAET et sera pleinement intégré au volet air du PCAET à l'occasion de sa révision en 2025.

Le bilan à mi-parcours a été réalisé en 2023 par AGATE, sur la base d'entretiens avec Grand Chambéry (en tant qu'animateur du PCAET) et par exploitation de données (observatoire régional climat-air-énergie et rapports annuels de suivi du PCAET produits par Grand Chambéry).

Evaluation de l'atteinte des objectifs du PCAET fixés à 2025

Objectifs déjà atteints

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, s'expliquant en partie par la baisse des déplacements durant la crise sanitaire du Covid.
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (malgré le fait que des dépassements de concentrations subsistent).

Objectifs pas encore atteints

- Consommation énergétique (mais stagnation).
- Production d'énergie renouvelable (en légère augmentation, mais très insuffisante).
- Diminution de la capacité de stockage carbone par la biomasse (situation générale à la France) et non-atteinte des objectifs pour la construction bois.

Evaluation du plan d'actions

- 59 % d'actions dynamiques (soit 46 actions) : actions ayant obtenu la moyenne dans le suivi annuel 2019, 2020 ou 2021 réalisé par Grand Chambéry.
- 37 % d'actions à amplifier (soit 29 actions) : actions n'ayant pas obtenu la moyenne, ou suivies trop récemment pour statuer sur leur catégorie.
- 4 % à réinterroger (soit 3 actions) : actions ayant dévié de leur objectif initial.
- 4 actions réintégrées : actions issues du plan d'actions secondaire du PCAET et dont les enjeux sont devenus particulièrement d'actualité.

Leviers

Ce diagnostic a été partagé fin 2023 avec le comité d'actions du PCAET, qui réunit les partenaires techniques, notamment les porteurs et pilotes d'actions en lien avec l'énergie, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, dans les domaines de la mobilité, de l'habitat et du patrimoine public, des ressources naturelles et territoriales, et de l'énergie renouvelable.

Le comité d'actions a identifié les pistes pour aller « plus vite et plus fort » dans la mise en œuvre du PCAET :

- la nécessité d'ouvrir la composition du comité de pilotage du PCAET aux partenaires (collectivités, distributeurs et gestionnaires d'énergie, chambres consulaires, associations...),
- l'organisation de rencontres thématiques récurrentes pour favoriser la montée en compétence des acteurs,
- la coconstruction et l'expérimentation d'un socle d'outils communs (budget vert, formation, chartes, analyse multicritères des projets),
- et la formalisation d'un engagement des partenaires dans le PCAET.

Le bilan à mi-parcours a également été présenté au comité de pilotage du PCAET du 15 mars 2024.

Conclusion du bilan à mi-parcours

Les objectifs du PCAET ont été atteints pour les émissions de gaz à effet de serre grâce à un contexte global favorable et aux résultats des actions locales de rénovation, à la promotion des modes doux et à l'incitation à l'utilisation d'énergies bas-carbone.

Le diagnostic du PAQA met en évidence que même si les émissions de polluants atmosphériques baissent significativement depuis 2005, il convient de poursuivre les efforts pour diminuer l'exposition des habitants aux oxydes d'azote (NOx), aux particules fines, et aux composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

En effet, outre le respect du Plan national de réduction des polluants atmosphériques et de la loi climat et résilience (mise en place d'une ZFEm pour les véhicules non classés à partir du 1^{er} janvier 2025), la limitation de ces polluants permettra également d'agir sur la concentration à l'ozone, qui est en dépassement sur toute l'agglomération.

Enfin, avec sa très forte contribution aux émissions de particules fines, l'amélioration du chauffage au bois peu performant est un enjeu majeur sur le territoire de l'agglomération.

Les objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques n'étant pas atteints, il est essentiel d'amplifier les mesures en faveur de la sobriété et l'efficacité énergétiques.

L'accompagnement des habitants et des forces vives dans la mise en œuvre des actions (support d'expertise technique, financement, solutions alternatives, animation...) est clairement une clé de réussite de la suite du PCAET.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre passe aussi par le développement massifié des énergies renouvelables. Sur ce point, le PCAET a été l'un des outils de mobilisation autour de l'usine de dépollution des eaux de Grand Chambéry et les résultats sont probants sur la production de biométhane. Concernant le solaire, des actions ont été entreprises mais il est clair que les objectifs ne sont pas atteints et difficilement atteignables sans un changement de braquet important.

Concernant les ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique, ce sont les actions autour de l'eau et de la végétalisation qui sont les plus remarquables, portées conjointement par des acteurs locaux et des politiques dynamiques. D'autres actions ont aussi participé à réduire la pollution et à améliorer le cadre de vie. L'analyse montre cependant que les actions sur les questions de protection des écosystèmes sont plus rares et méritent donc d'être développées, car les services qu'ils fournissent sont irremplaçables et indispensables à la capacité d'adaptation et de résilience du territoire.

Enfin, les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyennes ont aussi joué un grand rôle, avec un grand nombre de citoyens et un important public jeunes qui ont eu accès à des actions et des événements d'information et de formation, que ce soit sur la place publique, en entreprise, ou dans le cadre scolaire. En particulier, la démarche inédite du Club climat citoyens, qui mène des actions de terrain en complément des collectivités et du tissu associatif, porte déjà ses fruits moins de 2 ans après sa formalisation. Toutes ces actions sont bien sûr à entretenir et à amplifier. Elles doivent aussi s'accompagner d'un suivi et d'une animation du réseau des porteurs de projet.

L'intégration du PCAET dans l'écosystème local et régional des outils de planification et des démarches de transition est un enjeu pour demain et le portage politique sera primordial pour l'atteinte de ces objectifs territoriaux ambitieux.

L'ensemble des actions du PCAET a clairement permis d'augmenter la résilience du territoire, mais le chemin qui reste est encore long et les objectifs pour 2030 et 2050 résonnent comme un défi.

Suite à court terme

Le prochain comité de pilotage du PCAET sera ouvert aux autres acteurs du PCAET.

Grand Chambéry va également lancer dès cette année la mise en place d'un budget vert en lien avec le projet d'agglomération.

Enfin, les mesures de sobriété et efficacité énergétiques sont capitales en matière de transition écologique. Dans le contexte actuel d'élaboration par le Gouvernement d'un Plan national d'adaptation au changement climatique selon un scénario de + 4° d'ici 2100, il faut évaluer la résilience du territoire et définir la stratégie d'adaptation. Ainsi, un travail d'analyse de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique (ressource en eau, productions agricoles, risques naturels, santé, économie, tourisme) sera mené en 2024. Cette réflexion préparera la révision du PCAET qui interviendra en 2025.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu l'article R. 229-51 du code de l'environnement prévoyant la réalisation d'un rapport sur la mise en œuvre du PCAET après 3 ans d'application, et sa mise à disposition du public,

Vu la loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 prévoyant la réalisation d'un Plan d'action de réduction des émissions de polluants pour les EPCI de plus de 100 000 habitants ayant adopté leur PCAET avant publication de la loi,

Vu la loi climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'avis de la commission économie, enseignement supérieur et transition écologique du 14 mars 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **adopte** le bilan à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial et le Plan d'amélioration de la qualité de l'air,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à mettre ce document à la disposition du public par voie dématérialisée.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **037-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Adoption du bilan à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PAQA)
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	28 mars 2024
Annexe(s) :	Bilan mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240328-lmc1H31268H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31268H1

Date de transmission en Préfecture :	04 avril 2024
Date de réception en Préfecture :	04 avril 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 avril 2024